



## Rapport des juges principaux

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Jeudi 26 septembre 2019	<b>Heure de départ</b>	18h30	
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp : 13 °C)			
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 10 : Bonne (Variante 1 s)			
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b>	<b>Inscriptions totales</b>	76/93
<b>Pari mutuel</b>	\$107,572			
Contact   Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant

<b>Juge principal</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber Michael	Coles Sharla	Frenette Ben

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

- Avis de résultat d'analyse positive pour TCO<sub>2</sub> – Classe III :
  - Cheval : "ROSE RUN SLIDER", (5M252), qui est arrivé en 5<sup>e</sup> position. Ce cheval a été inscrit sur la liste des juges pour une période de trente (30) jours, de 26 septembre à 25 octobre 2019, inclusivement (règle 20.01.01 (j) de la CAJO). (SB 50956).
  - Date : 15 septembre 2019 – Course 9
  - L'entraîneur Gina Bragagnolo
  - Résultat : 39.5 mmol/L (non-HPIE) – Étiquette #451925818
  - Mme Bragagnolo a été informée par téléphone et, ce dimanche, elle se présentera dans le bureau de juges pour la divulgation du résultat.
- Examen tenu avec l'entraîneur Luc Loyer au sujet de "BRIGADIERBRONSKI A", qui est arrivé en 1<sup>ère</sup> position, dans la Course 7, du 22 septembre. Nous avons déterminé que ce cheval avait reçu des médicaments le jour de la course, fait enfreignant donc la règle 6.53 (a) (les entraîneurs et vétérinaires doivent veiller à ce qu'aucun médicament, aucune drogue ni aucune substance ne soient administrés, 24 heures avant l'heure de

départ de la première course le jour donné, à un cheval inscrit à une course), la Directive Standardbred No. 1-2019, et la règle 26.02.03(e) (tout entraîneur dont les chevaux ont reçu un médicament, une drogue ou une substance dans des conditions contraires à la règle 6.53). Ce cheval est arrivé en 1<sup>ère</sup> position et a été placé en 7<sup>e</sup> position (la dernière). Il a été disqualifié, conformément à la règle 6.53 (f) de la CAJO. Tous les montants de la bourse, les frais d'entraîneur ainsi que ceux de conduite, devront être retournés en moins de 15 jours (SB 50954). La décision quant à la sanction accordée à Mr Loyer, concernant son infraction, a été prise en délibéré.

- Le 29 août 2019, Jacques Beaudoin, dans l'écurie située sur le territoire de l'hippodrome Rideau Carleton, a enfreint la règle 6.46.01 (b)(d) :  
 Personne ne doit posséder, administrer, trafiquer, ou tenter de posséder, d'administrer ou de trafiquer, une drogue, une substance, un médicament ou quoi que ce soit qui représenterait une drogue, une substance ou un médicament pour un cheval.  
 (b). Qui n'a pas été étiqueté pour usage vétérinaire en vertu du Règlement sur les aliments et drogues dans le cadre de la Loi sur les aliments et drogues (Canada) ou, si étiqueté pour usage humain en vertu du Règlement sur les aliments et drogues dans le cadre de la Loi sur les aliments et drogues (Canada), n'a pas été prescrit par un vétérinaire après avoir examiné le cheval et déterminé que la drogue, la substance ou le médicament est médicalement requis pour le cheval et que la drogue, la substance ou le médicament n'est utilisé que pour ce cheval conformément à l'ordonnance délivrée par le vétérinaire.  
 (d). Qui n'est pas étiqueté, ou étiqueté avec précision, avec la drogue, la substance, le médicament ou l'ingrédient actif qui y est contenu.  
 Il reçoit une sanction pécuniaire de \$200 (SB 50955).
- Le Directeur général, Peter Andrusek, était dans le bureau des juges pour traiter de la solution proposée concernant le problème aviaire aux alentours de la télécabine.
- La réclamation avait été reçue de la part d'un propriétaire, au sujet de la Course 1, du 22 septembre. Le comité contactera le réclamant au sujet de cette affaire.

### **Courses :**

1. Rien à signaler.
2. Examen de la performance du #2, "UNCLE BEN N", (Jacques Beaudoin), qui est arrivé en 1<sup>e</sup> position, quant au fait d'avoir quitté la course. Le #2 a heurté plusieurs pylônes, mais il n'était pas à l'intérieur d'aucun, ne gagnant donc aucun avantage injuste. Aucune infraction. Rien à signaler.
3. Enquête au sujet d'une possible interférence entre le #1, "DECRET JUSTICIALE", (Denis Filion), et le #6, "LMC MASS GEM", (Jacques Beaudoin), avant le poteau de ½ mille. Après avoir discuté avec les deux conducteurs et après avoir examiné la vidéo, nous avons décidé que le #1 avait dévié vers l'extérieur, vers le #6, qui en conséquence avait provoqué une interférence au #4, "STORMONT ROYALTY", (Stephane Brosseau). Aucun placement n'est requis, comme le #1 est arrivé en 9<sup>e</sup> position (la dernière). Aucune sanction pour Mr Filion, comme son cheval déviait visiblement vers l'extérieur. Rien à signaler.

Vidéo pour l'enquête : <https://youtu.be/ESPEqENUu-s>

4. Rien à signaler.
5. Examen du bris par le #5, "VINTAGE MUSCLE", (Donald Jobin), qui est arrivé en 4<sup>e</sup> position, avant le poteau de ½ mille. En bris d'allure, le #5 a provoqué une interférence au #6, "LESTENPERCENT", (Paul LaFromboise), qui est arrivé en 3<sup>e</sup> position. Aucun

placement n'est requis. Rien à signaler.

6. Le conducteur du #9, "GLOBAL SUPREMACY", (Rodney LaFromboise), sera présent dans le bureau des juges pour l'examen de sa stimulation, pour avoir effectué une action du poignet au-delà de ce qui était acceptable après le départ. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Enquête au début de la course comme les ailes de la barrière de départ se sont fermées tard. Aucune interférence pour aucun des chevaux. Ils ont tous reçu un bon départ. Le #5, "THE GIRLS OF IMAGE", qui est arrivé en 6<sup>e</sup> position (la dernière), a été examiné par le vétérinaire de la CAJO qui l'a trouvé asymptomatique. Rien à signaler.
10. Nouvel alcootest pour les conducteurs de cette course. Rien à signaler.

**Réclamations :**

- Course 3 – Le #5, "UNDERCOVER BRO", (1 réclamation) pour \$10,000, par Copley Stables (Jamie Copley – entraîneur).